

Niveau :	MASTER				année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES				M1
Mention :	CULTURES, SOCIETES, ESPACES : MONDES MODERNES ET CONTEMPORAINS				
Spécialité :	MUSICOLOGIE				60 ECTS
	200 h			150 h	350 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet
					Total

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Daniel DURNEY daniel.durney@u-bourgogne.fr</p> <p>☎ 03 80 58 98 32 Bâtiment Chabot-Charny 36, rue Chabot-Charny 21000 DIJON</p>	<p>Scolarité : Estelle PEDEBOSCQ Estelle.pedeboscq@u-bourgogne.fr</p> <p>Bureau 164 ☎ 03 80 39 39 61</p> <p>Secrétariat : Bâtiment Chabot Charny (Bureau 305) Tél. /fax : 03 80 58 98 32</p>
Composante(s) de rattachement : UFR Sciences Humaines UFR Lettres, Langues et Communication UFR d'Economie et Gestion UFR Sciences de la terre et de l'Environnement	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Cette formation a pour objectif de donner à des étudiants en musicologie et à des étudiants en formation à l'enseignement, titulaires du diplôme d'Etat de professeur de musique, les outils nécessaires à la poursuite d'études en M2 dans une voie recherche ou dans une voie professionnelle dans le domaine de l'histoire des faits et courants artistiques, dans l'étude des esthétiques musicales et de leurs connexions aux développements sociaux et culturels.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Doctorat de musicologie. Préparation à des métiers de la culture (départements musicaux des bibliothèques) et à des métiers de l'enseignement instrumental ou vocal faisant appel à des connaissances en musicologie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Cette formation a pour objectif de compléter les acquis généraux de licence en histoire de la musique et analyse/esthétique musicales et les acquis généraux de la formation au diplôme d'Etat de professeur de musique, en les orientant vers des thématiques spécifiques. Est ainsi abordée l'étude plus spécialisée de courants artistiques, d'évolutions historiques, et de faits sociaux propres à une période chronologique ou à une société données. Surtout, l'acquisition des méthodologies et des outils intellectuels communs aux sciences de l'homme doit mettre l'étudiant en position d'apprentissage de la recherche et le rendre ainsi apte à élaborer en 2^e année à une production personnelle dans une voie recherche ou une voie professionnelle.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Au-delà de l'approfondissement des connaissances en musicologie et en répertoires d'esthétiques diverses dans le cadre des enseignements disciplinaires, les étudiants acquièrent les compétences nécessaires à la conduite de travaux personnels d'études et de recherches, une formation en langue et les outils méthodologiques nécessaires à la poursuite de leurs études en deuxième année (maniement de l'outil informatique, méthodologie, épistémologie).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Être titulaire de la licence de musicologie

■ Sur sélection :

Pour les étudiants se destinant à la voie professionnelle à l'issue de l'année de M1 :

- Inscription directe si diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique + Licence ou Licence 2 de musicologie
- Inscription précédée d'une étude du dossier si uniquement DE (le dossier doit inclure une lettre de motivation comprenant une note brève du projet d'études, un curriculum vitae détaillé, une copie des diplômes obtenus et un résumé d'environ cinq pages du mémoire de DE)

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

■ Droits d'inscription

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

La première année (M1 : Musicologie) comporte un choix d'outils identifiés pour les formations de la spécialité Musicologie, destinés à renforcer les apprentissages pluridisciplinaires. Les choix se font en fonction du projet de l'étudiant et certains sont conseillés en fonction du parcours choisi.

Dès l'année de M1, deux parcours sont offerts aux étudiants avec des formations correspondant à la voie choisie pour l'année de M2 : Musicologie (voie recherche) ou Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale (voie professionnelle).

UE transversales : voir <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /UE transversales).

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
UE 2 - Enseignements fondamentaux (75 h au choix)	Esthétiques musicales et courants artistiques du romantisme à nos jours	25				25		CC (devoir à rendre)	oral			1	
	Histoire sociale de la musique	25				25		CC (exposé 1 h en cours)	oral			1	
	Histoire des politiques et des institutions culturelles (XIXe-XXe s.)	25				25		CC	oral			1	
	Cours instrumental ou vocal, et cours et pratique d'ensemble sur des répertoires d'esthétiques diverses (NB ce cours est soumis à la présentation d'un dossier musical) (uniquement pour les étudiants se destinant au M2 voie prof.)			12,5			12,5		CC	oral			1
	Sociologie des pratiques musicales (uniquement pour les étudiants se destinant au M2 voie prof.)	12,5					12,5		CC	oral			1
TOTAL UE		75				75	15					3	

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
UE 4 – Outils	- langue (obligatoire)		25			25	Pas d'ECTS mais conservable	Pr la voie prof., traduction d'un article ou d'un ouvrage en langue étrangère sur thé-matique en lien avec M2 choisi				1	
	. Anglais							CC de traduction et d'expression écrite	oral				
	. Allemand							CT écrit 2 h					
	. Espagnol							oral					
	- 50 h d'enseignement au choix selon parcours :		50			50	Pas d'ECTS mais conservable					2	
	. Epistémologie & méthodologie :												
	Analyse des Images	12.5					12.5		CC	Dossier à rendre			
	Représentations de la temporalité	12.5					12.5		CC	oral			
	Représentations sociales	12.5					12.5		CT écrit 1 h (lors du dernier cours)	oral			
	Représentations de l'espace	12.5					12.5		CC	oral			
	. Informatique :												
	Techniques de recherches en SHS			25			25		Documentation et rédaction de mémoire bibliographique	oral			
Statistiques : analyse multi variée			25			25		CC	oral				
SIG et CAO			25			25		CC	oral				

	Production et gestion de données spatialisées	25				25		CC	oral			
	Nouvelles technologies & informatique appliquées à l'enseignement musical ou à l'interprétation	25						présentation d'un dossier musical	oral			
	. Recueil d'information et Techniques de documentation:											
	Editions critiques de textes et de documents	25				25		CC	oral			
	Techniques de documentation (archives et images)	12.5				12.5		CC	oral			
	Techniques d'entretien et d'observation	25				25		CT écrit 2 h	oral			
TOTAL UE		75				75	15					3

TOTAL S1		150				150	30					6
-----------------	--	------------	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 – Travail d'études et de Recherches	Selon le projet de l'étudiant Voie recherche - Mémoire* Voie professionnelle - stage - Mémoire portant sur la mise en rapport des pratiques et répertoires musicaux dans l'établissement d'enseignement musical français ou européen où l'étudiant aura effectué son stage							Suivi et soutenance finale				
TOTAL UE						150	25					5

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 – Options (deux au choix)	Musicologie médiévale	25				25		Devoir à rendre				0,5
	Images et cultures (XIXe-XXe s.)	25				25		CC	oral			0,5
	Cours instrumental ou vocal, et cours et pratique d'ensemble sur des répertoires d'esthétiques diverses(NB ce cours est soumis à la présentation d'un dossier musical)	25				25		CC	oral			0,5
	Enseignements non validés dans l'UE4 Outils du semestre 1	25				25		Selon dispositions propres à chaque discipline				0,5
	Enseignements disciplinaires non choisis dans la mention, dans une autre mention de ce master, ou d'un autre master (dans la limite de la compatibilité de l'organisation des emplois du temps et des épreuves d'examens et après accord du responsable pédagogique)	25				25					0,5	
TOTAL UE		50				50	5					1

TOTAL S2						200	30					6
-----------------	--	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

* Pour l'UE 1 du 2^{ème} semestre, il est prévu (au S1), une préparation au TER sous forme de mini mémoire dont l'évaluation intervient pour 10% dans la note finale du mémoire.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD).

Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 de Sciences Humaines et Sociales sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● Sessions d'examen :

En règle générale, pour les différents parcours M1 de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : Janvier pour le semestre 1 et avril pour le semestre 2

Deuxième session : juin pour le rattrapage des deux semestres.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant octobre (bureau 164, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

CAPITALISATION

D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2^{ème} session après compensation entre les 2^{èmes} semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Cultures, Sociétés, Espaces : Mondes modernes et contemporains »** est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

Précisions :

REGIME SPECIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.